



Passer d'un droit de visite médiatisé à dvh + questions autres

Par **maemel53**, le **31/01/2011** à **15:14**

Bonjour,
Que faire dans le cadre où mes droits liés à mon autorité parentale ne sont pas respectés ?
Je m'explique, je viens seulement de réussir à obtenir les coordonnées de l'école et centre de loisirs de mon enfant (7 ans) et ce par mon enfant.
L'école m'a informé que j'étais une étrangère pour eux puisque la belle mère s'est inscrite en qualité de mère sur les fiches !!!
Merci d'avance

Par **Melanie555**, le **31/01/2011** à **15:46**

Nul ne peut réellement préjuger de la décision du Juge qui statue selon chaque situation.
Il vous appartient donc de déposer une requête auprès du Jaf en utilisant les arguments que vous seule détenez, afin qu'il puisse considérer que l'intérêt de l'enfant nécessite une modification des modalités d'exercice de l'autorité parentale.
[citation]L'école m'a informé que j'étais une étrangère pour eux puisque la belle mère s'est inscrite en qualité de mère sur les fiches !!![/citation]
Cela voudrait dire que la belle-mère pourrait être condamnée pour usage de faux, et l'école pour manquement à son devoir de vérification et de vigilance